

27.04.2012 - 12:14 Uhr

## Christophe Darbellay nommé Président de la Fédération Suisse des Casinos

Berne (ots) -

Le Conseiller national Christophe Darbellay doit devenir Président de la Fédération Suisse des Casinos (FSC). Darbellay a été nommé par le comité de la FSC. L'élection aura eu lieu lors de l'Assemblée des délégués de la FSC, le 1er juin 2012. Darbellay succède à Daniel Frei, qui préside la fédération depuis 2008. Daniel Frei, Président de Kongress + Kursaal Bern AG, quittera la présidence de la FSC à la fin de son mandat en 2012. Le comité de la FSC le remercie pour son engagement en faveur de la branche suisse des casinos.

La Fédération Suisse des Casinos représente les intérêts de la branche des casinos en Suisse. Aux 19 maisons de jeu déjà en place en Suisse, viendront s'ajouter vers la fin de l'année deux casinos, un à Neuchâtel et l'autre à Zurich. Ceci correspond à un volume d'investissements de près de 90 millions de francs.

En 1993, le peuple suisse et les cantons ont accepté à une grande majorité une modification de la Constitution qui levait l'interdiction des maisons de jeu. Sur cette base, la loi sur les maisons de jeu est entrée en vigueur en l'an 2000. La branche des maisons de jeu fournit aujourd'hui près de 2100 emplois et représente un facteur économique important. Les casinos paient sur leur produit brut des jeux un impôt sur les maisons de jeu compris entre 40 et 80%. Cet impôt entre pour l'essentiel dans les caisses de l'AVS et profite ainsi à toute la population suisse. Une partie de l'impôt sur les maisons de jeu est versée aux cantons. Ce système a été confirmé à une grande majorité en votation populaire le 11 mars 2012, par l'acceptation du nouvel article de la Constitution "Des jeux d'argent en faveur de l'utilité publique". Tous les cantons et 87% du peuple ont approuvé l'article de la Constitution.

En 2011, les casinos suisses ont versé en tout CHF 420 millions d'impôt sur les maisons de jeu. Sur ce montant, CHF 360 millions ont été affectés à l'AVS et CHF 60 millions aux cantons d'implantation des casinos B. Les maisons de jeu sont par ailleurs aussi soumises à l'imposition ordinaire des entreprises. En plus de l'impôt sur les maisons de jeu, elles ont encore versés en 2011 près de 28 millions de francs au titre de l'impôt sur le bénéfice. Depuis l'ouverture des maisons de jeu en 2002/03, les maisons de jeu suisses ont payé au secteur public plus de 4,2 milliards de francs.

Les maisons de jeu suisses font partie des entreprises les plus strictement régulées et contrôlées du monde. Des études de la Commission fédérale des maisons de jeu, en tant qu'autorité de surveillance, ont montré que les mesures en vigueur contre la dépendance au jeu sont efficaces.

Contact:

Christophe Darbellay, Conseiller national  
Mobile: +41/79/292'46'11

Marc Friedrich, Responsable du Secrétariat FSC  
Tél.: +41/31/332'40'22  
Mobile: +41/79/279'39'62

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003054/100717376> abgerufen werden.